

Certaines politiques du ministre actuel et de l'ancien ministre ne peuvent être conciliées, si l'on en juge par le journal de ce matin.

Le premier encourage l'expansion et l'autre conseille de retarder l'expansion.

J'espère que si le ministre répond ce soir, il aura quelque chose à dire à ce sujet et qu'il nous indiquera lequel des deux ministres a porté le meilleur jugement dans ce cas.

Les industries de fabrication de pièces sont dans une position unique en vertu de l'Accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis et il serait désastreux de retarder l'expansion.

● (9.30 p.m.)

Il fait remarquer que la programmation est très importante dans l'industrie privée et que notre gouvernement pourrait peut-être s'inspirer de cet exemple, en ne présentant pas d'année en année des budgets qui n'apportent aucune indication sur ce que l'avenir a en réserve. Il fait remarquer que les emplois pour le modèle 1968 de l'industrie automobile seront prévus en 1966 et que le fabricant ne peut pas attendre que le ministre prenne une décision l'année prochaine parce que lui-même doit, comme fabricant, prendre sa décision cette année. La production commencera au cours de l'été 1967 et les installations destinées à cette production doivent être prêtes pour cette date. Si nous n'obtenons pas d'emplois pour le modèle 1968, il est probable qu'il n'y en aura pas avant 1970 ou 1971.

Ce sont des dangers très réels et une source d'anxiété pour des gens à qui on demande de soutenir la concurrence au Canada et j'estime qu'il appartient au ministre de leur donner une réponse s'il veut qu'ils soient en mesure de soutenir la concurrence, comme il le prétend.

L'auteur ajoute:

Afin de concurrencer avec succès les fabricants de pièces d'automobile des États-Unis, nous devons le faire dans le domaine des prix et disposer de l'outillage nécessaire à cette fin.

La question des prix donne de l'authenticité à ce document. A mon avis, personne de notre parti n'aurait un tel souci des prix. Il dit ensuite ceci:

Nous devons commander cet outillage immédiatement afin qu'il soit livré en 1966 et en 1967, et la retenue de la taxe de vente est un fardeau très injuste dans notre lutte visant à concurrencer avec succès l'industrie des États-Unis.

Le ministre a laissé entendre que la taxe de vente serait peut-être abolie l'an prochain et qu'il a adopté la politique actuelle parce qu'il veut soulager un peu les tensions qui s'exercent sur l'économie. S'il continue d'appliquer cette politique à l'industrie de l'automobile, il va tout simplement la figer.

Je me suis souvent demandé si nous, Canadiens, ne sommes pas parfois trop faibles dans nos négociations. J'ai l'impression que nous négocions à la manière de l'agneau avec le loup. Nous savons tous, je crois, ce qui arrive en pareil cas. D'ordinaire, l'agneau en sort tondu, pour employer une métaphore incohérente. A mon avis, le gouvernement ne se rend réellement pas compte de ses pouvoirs et de son autorité. Je m'inquiète parfois de ce que le ministre n'affirme pas son autorité avec suffisamment de force.

La déclaration du ministre m'a impressionné, lorsqu'il a déposé sa correspondance avec l'industrie de l'automobile. Je ne sais pas ce que le ministre leur a dit, mais il semble que les compagnies aient répondu négativement à sa demande. Il faut féliciter le ministre d'avoir au moins tenté de les rallier à son point de vue, mais il n'aurait peut-être pas dû accepter leurs réponses sans rien faire de plus.

Je voudrais citer un extrait d'une lettre adressée au ministre de l'Industrie (M. Drury), en date du 13 janvier, sous l'en-tête de la société General Motors du Canada, Limitée.

On y lit notamment ce qui suit.

Nous estimons que la suppression des bénéfices sur la vente des véhicules et des pièces d'automobile fabriqués au Canada par la société General Motors du Canada et ses sociétés canadiennes affiliées aux sociétés affiliées à la General Motors aux États-Unis et dans d'autres pays constitue, également, une mesure discriminatoire et qu'il y aurait lieu de réexaminer la question.

Je suppose que cela équivaut à une réponse négative.

Le ministre voudrait-il nous dire pourquoi il a fait une telle demande à ces sociétés et si cela ne représentait qu'une partie de ce qu'il avait l'intention de leur demander?

J'ai l'impression que ces sociétés ont aussi répondu par la négative en ce qui concerne l'exclusion de la dépréciation des machines et du matériel non canadiens, mais je ne comprends pas à quoi cela rime. J'espère que le ministre aura quelque chose à dire à ce sujet et qu'il expliquera pourquoi les demandes qu'il a adressées aux sociétés n'ont pas été agréées.

On semble s'imaginer un peu partout, au pays, que nous dépendons absolument des États-Unis et que nous sommes, partant, bien mal placés pour négocier. Apparemment, nous n'osons rien faire qui puisse offenser les sociétés américaines, qui peuvent solliciter l'aide de leur gouvernement. J'ai beaucoup appris en lisant un article de la Presse canadienne vers l'époque où la Chambre des représentants des États-Unis tenait des audiences au sujet de cet accord canado-américain.